

fait un devoir de faire respecter le Règlement. Les Orateurs qui se sont succédé ont su faire respecter le Règlement et il est tout à l'honneur de la Chambre d'avoir nommé des Orateurs comme ceux que j'ai connus depuis que je siège en cette enceinte. Je suis satisfait de la manière dont on nomme les Orateurs.

Monsieur le président, encore une fois, je suis d'avis que la procédure parlementaire de la Chambre aurait dû être améliorée bien avant aujourd'hui, mais on ne l'a pas fait. Au fait, nous n'avons plus le temps de rien faire.

Il y a la question du chômage qui devrait certainement occuper une partie du temps de la Chambre, afin qu'on puisse trouver un moyen pour la régler. Il y a également le problème de l'agriculture...

M. le président: A l'ordre!

M. Latulippe: ... Il y a le problème de la finance...

M. le président: A l'ordre! L'honorable député m'excusera de l'interrompre et de lui rappeler qu'il devrait limiter ses observations au paragraphe 1 de la résolution actuellement à l'étude.

M. Latulippe: Monsieur le président, encore une fois, je voudrais dire à la Chambre que nous devons prendre le temps d'aller souper ou dîner quand c'est le temps.

Encore une fois, je suis d'avis que nous sommes capables de faire un travail d'homme, en deçà des heures de travail régulières. Nous devrions être capables de travailler et de représenter la population canadienne honorablement pendant des heures raisonnables, sans pour cela supprimer les heures de repas.

A l'heure actuelle, nous n'avons plus le temps de rien faire en cette enceinte. Quand il nous faut prendre nos responsabilités, nous ne sommes plus capables de le faire. On soumet l'étude de toutes les questions à des comités indépendants de la Chambre, et on paie des sommes considérables d'argent pour instituer des comités et payer des employés en dehors des cadres du personnel du gouvernement.

Il semble que les députés n'ont plus le temps de travailler; ils ne veulent pas prendre leurs responsabilités. Nous avons de grandes responsabilités à prendre, prenons-les! Nous sommes payés pour prendre nos responsabilités, prenons-les. Nous ne les prenons pas, parce qu'un nombre considérable de comités ont été formés; le travail est fait par des hommes indépendants, en dehors des cadres des citoyens qui sont élus par le peuple.

C'est nous qui avons été élus et qui sommes payés par le peuple et, partant, nous devons faire notre travail. Nous ne faisons pas notre travail parce que nous ne voulons pas pren-

dre nos responsabilités. De grandes responsabilités reposent sur nos épaules: acceptons-les! Nous avons été élus parce que nous avons promis au peuple de le représenter dignement. Alors, respectons notre serment d'office.

C'est sur ce ton que je termine mes observations et, encore une fois, je voudrais souper à six heures et dîner à midi.

● (8.50 p.m.)

[Traduction]

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

(L'amendement de M. Knowles est rejeté par 74 voix contre 17.)

M. le président: Le débat sur l'article 1 est-il terminé?

M. Knowles: Puis-je poser une question au président du Conseil privé avant que nous terminions le débat sur l'alinéa 1? Mais auparavant, permettez-moi de dire combien je suis heureux que nous puissions compter sur la présence de 74 députés entre sept et huit heures.

Le ministre ayant déclaré qu'on projette d'engager du personnel supplémentaire, et aussi que ces gens ne peuvent être employés qu'après que la Chambre aura adopté un ordre, a-t-on l'intention de mettre la chose pleinement en vigueur lundi prochain, ou y aura-t-il quelques jours ou une semaine de délai pour faire les ajustements nécessaires?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, les dispositions nécessaires ont été prises pour que la chose entre pleinement en vigueur lundi.

M. Knowles: Y aura-t-il donc lundi assez de personnel supplémentaire: sténographes officiels et rédacteurs pour le hansard, pages, interprètes, commissaires de police, etc.?

L'hon. M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je ne prends pas note des employés en particulier qui sont en fonction chaque jour. Comme l'honorable député le sait probablement fort bien, ce sera le résultat d'un concours de circonstances, certains faisant des heures supplémentaires de travail, certains travaillant leurs jours de congé réguliers, certains employés supplémentaires étant ajoutés, et aussi de divers autres arrangements.

M. Knowles: Vous occuperez-vous des plaintes?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur le président, très volontiers.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, puis-je poser une question au président du Conseil privé?

Prendrait-il les noms de tous les députés libéraux qui ont voté pour siéger entre sept